

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 2 août 2022 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie**

Présences

MM. Michel Caron, maire de Saint-Ulric  
Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant  
Eddy Métivier, maire de Matane  
Dominique Roy, maire de Les Méchins

Absence :

M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Steve Castonguay, préfet suppléant et maire de Saint-Léandre. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, est aussi présente. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. FRR volet 2 - Recommandations
  - 3.1. FRR volet 2 - Dons et commandites (Fromagerie du Littoral-Fête Champêtre)
  - 3.2. FRR volet 2 - Dons et commandites (Café La Caisse-Tournoi de golf)
  - 3.3. FRR volet 2 - Dons et commandites (Mun.Sainte-Félicité-projet Sainte-Félicité et son histoire)
  - 3.4. FRR volet 2 – Programme de développement des communautés (PDC) local 2021-2022 – projets Grosses-Roches – autorisation de verser 6 000 \$
4. SHQ – Programme RénoRégion 2022-2023 – fixation de la valeur uniformisée d'un bâtiment admissible
5. Gestion des ressources humaines (GRH)
  - 5.1. Création d'un poste - Technicien(ne) administration et documentation - Signature lettre entente SCFP et affichage
  - 5.2. Démission de monsieur Nicolas Saucier du poste d'inspecteur en bâtiment
6. Journées de la Culture - Rencontres Hydro-Québec - Autorisation de déposer une demande d'aide financière
7. COSMOSS - Autorisation signature - Convention de prolongation pour l'année 2022-2023
8. Autorisation signature - Convention d'aide financière avec le MAMH dans le cadre du volet 1 - Soutien aux rayonnements des régions du Fonds Régions et Ruralité
9. Service Évaluation foncière - Mandat PG Solutions - Conversion dossiers commerciaux - Banque de services prépayés
10. Autorisation paiement facture no 058675 Sani-Manic
11. UPA - Demande d'appui au projet "Agriculture en herbe 2022-2024"
12. Demande introductive d'instance en jugement déclaratoire et injonction permanente - UPA c. CPTAQ (dossier 505-17-013347-226) - MRC du Québec mises en cause
13. Disposition des tablettes IPAD 2012 (4e génération) - Res 692-12-21
14. Transport collectif - Gratuité inscription activités d'information, de sensibilisation et d'éducation à la saine gestion des matières résiduelles et organiques
15. Proposition redécoupage de la carte électorale fédérale
16. Varia
17. Période de questions
18. Fermeture de la séance

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

## **RESOLUTION 408-08-22**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet suppléant, monsieur Steve Castonguay;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE

### **FRR VOLET 2 - RECOMMANDATIONS**

#### **RESOLUTION 409-08-22**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (FROMAGERIE DU LITTORAL-FÊTE CHAMPÊTRE)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Fromagerie du Littoral – Fête Champêtre : 500 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RESOLUTION 410-08-22**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CAFÉ LA CAISSE-TOURNOI DE GOLF)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Café LA CAISSE – Tournoi de golf : 200 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RESOLUTION 411-08-22**

##### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (MUN.SAINTE-FÉLICITÉ-PROJET SAINTE-FÉLICITÉ ET SON HISTOIRE)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Municipalité de Sainte-Félicité – projet Sainte-Félicité et son histoire : 500 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RESOLUTION 412-08-22**

##### **FRR VOLET 2 – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) LOCAL 2021-2022 – PROJETS GROSSES-ROCHES – AUTORISATION DE VERSER 6 000 \$**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 2022-01-23 et 2022-06-128 de la municipalité de Grosses-Roches demandant l'aide financière dans le cadre du FRR volet 2 – Programme de développement des communautés (PDC) volet local 2021-2022 et l'analyse par une conseillère en développement territorial pour les projets suivants :

- "Participation financière pour les Grands jardins 733" du Comité de développement de Grosses-Roches (4 500 \$);
- "Réfection de la toiture" du Club des 50 ans et plus de Grosses-Roches (1 500 \$);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement du montant de 6 000 \$ dans le cadre du FRR volet 2 – Programme de développement des communautés (PDC) volet local 2021-2022 afin de permettre la réalisation des projets "Participation financière pour les Grands jardins 733" et "Réfection de la toiture" à Grosses-Roches;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RESOLUTION 413-08-22**

#### **SHQ – PROGRAMME RÉNORÉGION 2022-2023 – FIXATION DE LA VALEUR UNIFORMISÉE D'UN BÂTIMENT ADMISSIBLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a délégué la gestion de certains programmes d'amélioration domiciliaire à la MRC de La Matanie par entente, dont le programme RénoRégion;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire répondre adéquatement aux besoins des ménages à revenus faibles et modestes de La Matanie qui ont besoin d'aide pour remédier aux déficiences de leur logement;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a révisé le programme RénoRégion (PRR) et a adoptée de nouvelles normes, le 29 juin 2022, lesquelles seront en vigueur jusqu'au 31 mars 2025;

**CONSIDÉRANT** le financement récurrent confirmé pour les trois prochaines années, soit un montant de 220 000 \$ pour la MRC de La Matanie, à partir de la programmation 2022-2023 du PRR;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible peut être fixée à 150 000 \$ pour les trois prochaines années;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du coût minimum des travaux admissibles à 3 500 \$;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de traiter en priorité les demandes présentées par des personnes n'ayant jamais bénéficié du programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la valeur uniformisée des résidences admissibles dans le cadre du programme RénoRégion, soit majorée de 120 000 \$ à 150 000 \$;

**QUE** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit et est mandaté pour le suivi et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)**

#### **RESOLUTION 414-08-22**

#### **CRÉATION D'UN POSTE - TECHNICIEN(NE) ADMINISTRATION ET DOCUMENTATION - SIGNATURE LETTRE ENTENTE SCFP ET AFFICHAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste régulier temps complet de secrétaire et adjointe administrative est vacant depuis la démission de la personne détentrice et la réflexion

amorcée de modifier le poste et la description de tâches pour donner plus de support au greffe et à la gestion documentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la période des vacances s'achevant, il y a lieu de réaliser les étapes pour cette transition :

- Création du poste régulier temps complet "Technicien(ne) en administration et documentation" et signature d'une lettre d'entente avec le SCFP (horaire 35 heures et classification 2A);
- Affichage du poste selon les dispositions de la convention collective;
- Dotation du poste de Technicien(ne) en administration et documentation;
- Abolition du poste de Secrétaire et adjointe administrative (horaire 32,5 heures, classification 1C);
- Affichage du poste devenu vacant advenant une candidature de l'interne;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise la création du poste régulier temps complet "Technicien(ne) en administration et documentation", 35 heures/semaine, classe 2A, et la signature d'une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602;

**QUE** le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer la lettre d'entente avec le SCFP;

**QUE** le processus d'affichage et de recrutement soit enclenché afin de combler ledit poste.

ADOPTÉE

#### **RESOLUTION 415-08-22**

#### **DÉMISSION DE MONSIEUR NICOLAS SAUCIER DU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT** la démission de monsieur Nicolas Saucier à titre d'inspecteur en bâtiments dont la dernière journée de travail sera le 12 août 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de monsieur Nicolas Saucier, le remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

#### **RESOLUTION 416-08-22**

#### **JOURNÉES DE LA CULTURE – RENCONTRES HYDRO-QUÉBEC – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a été choisie par le comité de sélection des Rencontres Hydro Québec (Culture pour tous - organismes porteur de ce projet) pour les Journées de la Culture qui se tiendront du 30 septembre au 2 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut obtenir, suite au dépôt de la demande, jusqu'à 10 000 \$ pour l'organisation d'activités culturelles dans le secteur rural;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme cible précisément les petites municipalités de moins de 3 000 habitants où il est généralement moins facile de présenter des activités culturelles de ce type;

**CONSIDÉRANT** les objectifs du programme :

- Célébrer la culture sur le territoire;
- Mettre en valeur la fierté locale;
- Rejoindre un maximum de personnes;
- Amener la culture dans le quotidien des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets proposés doivent être réalisés en collaboration et avec la participation des acteurs culturels locaux, répondre aux critères d'admissibilité du programme et mettre à l'honneur l'une des disciplines ciblées par Hydro Québec (musique classique, chanson francophone, littérature, danse, théâtre ou activités muséales) et que les activités proposées doivent être interactives et gratuites;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir interpellé toutes les municipalités, l'équipe du service de développement territorial de la MRC souhaite déposer une demande avec la participation de quatre municipalités : Saint-Ulric (Comité culturel), Saint-Léandre (Comité socioculturel Le Jubé), Grosses-Roches (Le Brasier) et Saint-Adelme (Corporation de développement);

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle de la MRC, comme partenaire, sera de coordonner l'ensemble du projet et d'être le répondant auprès des responsables de Culture pour tous et qu'un comité de travail formé d'organismes locaux assurera la mise en œuvre du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre des Journées de la Culture - Rencontres Hydro Québec pour l'organisation d'activités culturelles dans le secteur rural du 30 septembre au 2 octobre 2022;

**D'autoriser** la directrice générale et greffière trésorière, madame Line Ross, à signer l'entente de partenariat entre la MRC de La Matanie et l'organisme Culture pour tous.

ADOPTÉE

#### **RESOLUTION 417-08-22**

#### **COSMOSS – AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION DE PROLONGATION POUR L'ANNÉE 2022-2023**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 577-10-21 du Conseil de la MRC de La Matanie confirmant sa contribution financière en soutien à la démarche COSMOSS de La Matanie pour l'année 2022-2023 conditionnellement à la conclusion d'une entente sectorielle en développement social à partir de l'année 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser la signature d'une entente de prolongation COSMOSS pour l'année 2022-2023 avec le Collectif régional de développement du Bas Saint-Laurent, fiduciaire de la démarche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le préfet, monsieur Andrew Turcotte, à signer électroniquement, pour et au nom de la MRC de La Matanie, la convention de prolongation de l'entente COSMOSS pour l'année 2022-2023 avec le Collectif régional de développement du Bas Saint-Laurent.

ADOPTÉE

## **RESOLUTION 418-08-22**

### **AUTORISATION SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MAMH DANS LE CADRE DU VOLET 1 - SOUTIEN AUX RAYONNEMENTS DES RÉGIONS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**CONSIDÉRANT** les initiatives de concertation pour mieux définir l'identité de La Matanie et mettre de l'avant ses avantages distinctifs;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 79-02-22 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière, à la fois aux volets 1 et 4 du FRR, pour le projet "Campagne d'attractivité et marketing territorial";

**CONSIDÉRANT QUE** tout montant obtenu du FFR volet 1-MRC, soit déduit du montant autorisé pour ce projet par le FRR volet 4;

**CONSIDÉRANT** la confirmation obtenue du MAMH d'une aide financière de 100 000 \$ du FRR volet 1 pour le projet "Campagne d'attractivité et marketing territorial";

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la directrice générale et greffière trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie la convention d'aide financière dans le cadre du FRR volet 1 avec le MAMH;

**QUE** l'ajustement soit fait au dossier du projet concernant le FRR volet 4 pour tenir compte du financement du FRR volet 1.

ADOPTÉE

## **RESOLUTION 419-08-22**

### **SERVICE ÉVALUATION FONCIÈRE – MANDAT PG SOLUTIONS – CONVERSION DOSSIERS COMMERCIAUX – BANQUE DE SERVICES PRÉPAYÉS**

**CONSIDÉRANT** la proposition de PG Solutions pour le mandat de conversion et de transferts données des dossiers commerciaux pour le service de l'évaluation foncière, soit un montant de services professionnels estimé à 10 800\$ avant taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réduire les frais (rabais de 15%), il est avantageux de recourir à l'achat de services prépayés et qu'une proposition en ce sens au montant de 9 180 \$, avant taxes, a été obtenue de PG Solutions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'achat d'une banque de services prépayés de 9 180 \$, avant taxes, auprès de PG Solutions pour le mandat de conversion et de transferts données des dossiers commerciaux, payable par le surplus du service de l'évaluation foncière;

**D'autoriser** la directrice générale, madame Line Ross, ou la directrice de la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, à signer les documents nécessaires pour l'achat et l'utilisation des services prépayés.

ADOPTÉE

## **RESOLUTION 420-08-22**

### **AUTORISATION PAIEMENT FACTURE NO 058675 SANI-MANIC**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 669-11-18 confiant le mandat de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées de la MRC à Sani-Manic inc. pour les années 2019 à 2023 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** la facture n° 058675 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Sainte-Félicité, année 2022, au montant de 20 133,75 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture n° 058675 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2022, pour le secteur de Sainte-Félicité, au montant total de 23 148,78 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

## **RESOLUTION 421-08-22**

### **UPA – DEMANDE D'APPUI AU PROJET "AGRICULTURE EN HERBE 2022-2024"**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la Fédération de l'UPA du Bas Saint-Laurent pour le projet "Agriculture en herbe 2022-2024" et leur demande de financement au Fonds de soutien au développement du secteur bioalimentaire du Bas Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à mettre en place une série de formations en agriculture, pour les jeunes de 12 à 17 ans, ayant comme objectif de valoriser l'agriculture et d'en développer l'intérêt;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont favorables à l'organisation d'activités de formation en Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant à signer une lettre d'appui pour le projet "Agriculture en herbe 2022-2024", étant entendu que cet appui ne constitue pas un engagement financier de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

## **RESOLUTION 422-08-22**

### **DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN JUGEMENT DÉCLARATOIRE ET INJONCTION PERMANENTE – UPA C. CPTAQ (DOSSIER 505-17-013347-226) - MRC DU QUÉBEC MISES EN CAUSE**

**CONSIDÉRANT** la procédure en Cour Supérieure dossier 505-17-013347-226, de l'Union des producteurs agricoles (UPA) contre la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans laquelle toutes les MRC du Québec sont mises en cause;

**CONSIDÉRANT** la signification par huissier le 13 juillet 2022 à la MRC de La Matanie, mise en cause, de la demande introductive d'instance en jugement déclaratoire et injonction permanente et le délai de 15 jours pour y répondre;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM est au fait du dossier et à recommander aux MRC de répondre à l'avis d'assignation dans les délais prévus par la procédure;



**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs MRC du BSL, dans le but de limiter les frais et les démarches, se sont regroupées pour mandater la firme d'avocats Cain Lamarre afin de répondre à l'avis d'assignation;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a confirmé la participation de la MRC de La Matanie à ce mandat regroupé à Cain Lamarre, ce qui représente un montant d'honoraires d'environ 2 000 \$ à être partagé entre les MRC soit plus ou moins 300 \$ chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat à la firme d'avocats Cain Lamarre, dans le cadre de la procédure en Cour Supérieure dossier 505-17-013347-226, et d'autoriser le paiement de la contribution de la MRC de La Matanie aux frais juridiques.

ADOPTÉE

#### **RESOLUTION 423-08-22**

#### **DISPOSITION DES TABLETTES IPAD 2012 (4<sup>E</sup> GÉNÉRATION) – RES 692-12-21**

**CONSIDÉRANT** la résolution 692-12-21 concernant la disposition des tablettes iPad (4<sup>e</sup> génération 2012) en désuétude technologique et qui seraient destinées à l'écocentre;

**CONSIDÉRANT** le souhait exprimé par d'autres utilisateurs de conserver l'ancienne tablette iPad (4<sup>e</sup> génération 2012) qui leur étaient attribuées pour l'accès et la gestion au "conseil sans papier", soit un potentiel de quatre tablettes;

**CONSIDÉRANT** la désuétude technologique et le peu de valeur desdits appareils;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le personnel qui le désirent de conserver la propriété des anciennes tablettes iPad (4<sup>e</sup> génération 2012) en désuétude technologique qui seraient destinées à l'écocentre, soit un potentiel de quatre tablettes, et ce, après que la MRC ait fait procéder à leur réinitialisation par son responsable du support informatique et retirer toutes les informations en lien avec la MRC.

ADOPTÉE

#### **RESOLUTION 424-08-22**

#### **TRANSPORT COLLECTIF – GRATUITÉ INSCRIPTION – ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À LA SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ORGANIQUES**

**CONSIDÉRANT** l'entente avec le CIBLE pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à une saine gestion des matières résiduelles et organiques, par laquelle il est prévu de tenir 8 ateliers scolaires qui incluraient une visite du LET avec un déplacement en transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le but de faciliter l'utilisation du transport collectif et de promouvoir celui-ci, il est recommandé d'autoriser l'adhésion gratuite (frais de 10\$) pour les jeunes élèves participants aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation à la saine gestion des matières résiduelles et organiques (8 classes d'environ 25 jeunes);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la gratuité des frais d'adhésion au transport collectif (frais de 10\$) pour les jeunes élèves participants aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation à la saine gestion des matières résiduelles et organiques (8 classes d'environ 25 jeunes), soit une contribution de l'ordre de 2 000\$ de la MRC.

ADOPTÉE

## **RESOLUTION 425-08-22**

### **PROPOSITION REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE FÉDÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de la *Proposition de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour la province de Québec*, publiée conformément à la *Loi sur la révision des limites électorales*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission propose la suppression de la circonscription Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, laquelle serait absorbée par les deux circonscriptions voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** des audiences publiques sont prévues dans la région entre le 6 et le 9 septembre 2022 et qu'un avis écrit doit être signifié à la Commission avant le 31 août 2022;

**CONSIDÉRANT** les enjeux et les conséquences de la disparition de la circonscription Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de La Matanie de se pencher sur le dossier lors de la séance du mois d'août, de signifier l'avis à la Commission dans les délais et de participer à l'audience publique qui sera tenue à Matane le 7 septembre 2022.

ADOPTÉE

### **VARIA**

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

## **RESOLUTION 426-08-22**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Eddy Métivier et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet suppléant,  
Steve Castonguay

*(signé)*

---

La directrice générale et greffière-trésorière,  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Steve Castonguay, préfet suppléant de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet suppléant,  
Steve Castonguay*